



FUDOKAN KARATE CLUB **ONET-LE-CHATEAU**

N° 00120004



Centre Sportif l'Athyrium – 34 Boulevard des Capucines – 12850 Onet-le-Château – tel : 06.32.82.31.33 – Siren : 447 940 60

Contact: Me Brigitte BORIES – Résidence La Rotonde (B) – 3 av Jean Monnet -12000 RODEZ

Site Internet : fudokan-karate-onet-le-chateau.com - Mail : fudokan.onet@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DU FUDOKAN KARATE CLUB ONET-LE-CHATEAU

Nous vous remercions d'avance de prendre connaissance du règlement interne ci-dessous et de son application.

Il est essentiel pour le bon déroulement des séances, pour une évolution concrète des licenciés et le maintien de rapports sains et harmonieux à l'intérieur du club et de son dojo.

Dès lors que vous inscrivez au Fudokan Karaté Club Onet-le-Château, vous vous engagez à respecter ce règlement intérieur. Le président et le comité directeur se réservent le droit d'exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

INSCRIPTIONS :

- * Pour suivre les cours d'essai, les personnes ne devront pas obligatoirement posséder un certificat médical.
- * Après les cours d'essai, tout futur adhérent devra entamer une procédure d'inscription :
- * Remplir les formulaires du club et celui de la Fédération Française de Karaté (FFK –livret) –Les informations ne sont utilisées qu'au titre du club et restent confidentielles (pas de divulgations extérieures)
- * Fournir un certificat médical daté impérativement après le 1^{er} Septembre de l'année en cours sans contre indication pour la pratique du karaté. Pour les titulaires d'un passeport sportif, obligation de le faire tamponner et signer dans la partie réservée.
- * Fournir une photo d'identité.
- * Régler les cotisations selon les modalités proposées par le club avec une échéance ultime, en cas de paiements fractionnés avant le 31 décembre de l'année en cours.
- * Prendre connaissance du règlement intérieur signé avec une remise d'un exemplaire au nouvel adhérent.

LE CLUB :

Responsabilités et organisations

* Les adhérents sont placés sous la responsabilité du club exclusivement pendant le cours suivi et uniquement dans la salle prévue à cet effet.

*Les mineurs sont sous l'entière responsabilité des parents et tuteurs légaux en dehors des horaires de cours prévus.

* Les groupes <<école karaté>> doivent arriver 10 minutes avant le début de la séance.

* Les horaires sont affichés et joints avec le dépliant du club donné à l'adhérent.

* Les professeurs sont libres d'accepter ou non un adhérent ayant un retard conséquent ou répété sans justification. La sollicitation de quitter une séance en cours doit être signifié en son début par les parents ou tuteurs légaux.

*Les déplacements en compétitions et stages (lieux et horaires) sont signalés à l'avance. Le transport des enfants sur le lieu de compétition ou stage sont effectués sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux. En cas de déplacement en mini bus, un parent ou tuteur légal doit obligatoirement accompagner l'adhérent mineur.

* Pendant les stages et compétitions, les adhérents mineurs sont sous la responsabilité des parents ou tuteur légal qui les accompagnent. Les professeurs présents ne s'occupent que de la partie sportive des adhérents engagés dans le stage ou la compétition.

* Les spectateurs sont tolérés pendant les cours sous condition d'avoir une attitude discrète et respecter le travail des pratiquants et professeurs.

REGLES COMMUNAUTAIRES :

Préventions et respects

* Le club n'est pas responsable du comportement de l'adhérent en dehors des cours. Si par son attitude ou faits qui porterait atteinte à l'image et aux valeurs véhiculées par le karaté et à ses représentations officielles, le président et le comité directeur du club pourra l'exclure du club et déclencher des poursuites.

* Tous les bijoux (chaînes, montres, bracelets, boucles d'oreilles, bagues, etc...) sont interdits sur le tatami pendant les cours.

* Le club n'est pas responsable des pertes ou vols (bijoux, chaînes, montres, bracelets, boucles d'oreilles, bagues, téléphones portables, tablettes, pc, appareils photos, vêtements, etc...) qui seraient constatés dans la salle et les vestiaires. Le rangement des affaires du pratiquant dans le vestiaire est sous son entière responsabilité. Tout objet de valeur amené dans le cadre de la pratique de l'activité est fortement déconseillé.

* Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée au vestiaire.

* Le port de chaussures ou claquette est obligatoire pour circuler dans la salle et sera laissé au bord du tatami.

* La petite bouteille d'eau sera posée au bord du tatami.

* Le port de la coquille pour les garçons est obligatoire ainsi que les protections de buste à partir de l'adolescence pour les filles.

* Le protège dents est conseillé lors des entraînements combats et obligatoire lors des compétitions.

* Des gants et chaussons pourront être prêtés au compétiteur, dans les premiers temps, en fonction des moyens du club ; en attendant qu'il puisse s'en procurer à titre personnel.

* Le passeport sportif (rouge ou bleu) est obligatoire pour participer aux coupes et championnats de ligue.

* Avertir en cas de forfait ou d'absence à une compétition ou un stage le professeur reste une règle principale vis à vis des organisations mises en œuvre.

* En cas de problèmes passagers (blessures, handicaps, personnels), le pratiquant devra le signaler au professeur.

* Durant le déroulement du cours, le pratiquant devra respecter un comportement en conformité avec l'éthique du club et celles des valeurs enseignées par le karaté.

* La ceinture blanche est fournie par le club aux débutants ainsi que les ceintures de couleurs suite aux réussites lors des examens de passages de grades.

* Les passages de grades s'effectuent jusqu'à la ceinture marron au sein du club, avec l'autorisation du professeur selon l'assiduité, le niveau technique et le respect des règles de bases du karaté. Pour le passage des ceintures noires, le professeur est habilité à présenter le candidat dès qu'il sera prêt.

Par votre signature, l'adhérent ou son représentant prend connaissance et accepte le contenu du règlement intérieur du Fudokan KC Onet-le-Château

NOM : _____

Prénom : _____

A Onet-le-Château, le _____

Signature obligatoire :